

**Fiche B4 : COORDONNATEUR(TRICE) DU RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE
RENFORCÉ (REP+)**

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle de l'I.E.N. de la circonscription de Cherbourg ville et du (de la) principal(e) du collège, participer à l'animation du (des) projet(s) de réseau(x).
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p><u>Domaine administratif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétaire du comité de pilotage (COPIL) du réseau, il/elle est notamment chargé(e) de préparer les décisions et de les mettre en œuvre. ▪ Il/elle participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du (des) projet(s) du (des) réseau(x). ▪ Il/elle tient à jour et analyse les indicateurs du tableau de bord du (des) réseau(x). ▪ Il/elle instruit les dossiers relatifs aux demandes de financement des actions, prépare le budget et suit son exécution en étroite relation avec le/la principal(e) et le/la gestionnaire. <p><u>Domaine pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il/elle assure la coordination pédagogique de l'ensemble des enseignants engagés dans le réseau. ▪ Il/elle apporte son concours aux formations professionnelles initiales et continues des enseignants exerçant en éducation prioritaire. ▪ Il/elle contribue avec le CPC à la préparation et à l'animation des journées de pondération. <p><u>Domaine partenarial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il/elle met en œuvre une stratégie d'information et de communication en direction des acteurs du (des) réseau(x) et des partenaires. ▪ Il/elle assiste ou représente le responsable de l'éducation prioritaire dans ses relations avec les partenaires du volet éducatif du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et dans les instances partenariales. ▪ Il/elle contribue à la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire. Il/elle développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau.
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une bonne appréhension des difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants (1^{er} et 2nd degré) pour apporter des éléments de réponse relevant de sa compétence. ▪ Posséder une solide connaissance du terrain et être apte à assimiler les procédures administratives. ▪ Connaître les enjeux du REP+ et de la refondation de l'éducation prioritaire. ▪ Présenter des qualités relationnelles. Sens de l'écoute, de la coopération et de la communication. ▪ Savoir travailler en équipe et en partenariat élargi. ▪ Être force de proposition, impulser et accompagner une dynamique de projet. ▪ Être capable d'animer des équipes, à conduire des réunions et des animations.
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 30 points 147.68€/mois ▪ n°1882 – Indemnité de sujétion REP+ 426,17€/mois ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois ▪ n°1995 : Indemnité de missions particulières 104.17€/mois